



PROGRAMME DE FORMATION

Règlement UE 2019/1009 relatif à la mise en marché des fertilisants - Principe, évolutions par rapport à l'existant, introduction à la mise en œuvre

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ① **Comprendre le principe de fonctionnement de la nouvelle réglementation européenne (RUE 2019/1009) relative à la mise en marché des fertilisants**
- ② **Connaître les évolutions par rapport à la réglementation antérieure**
- ③ **Identifier les modalités de mise en œuvre du nouveau règlement**

A la fin de la formation les participants auront une bonne compréhension du RUE 2019/1009 et les informations clés pour appréhender ses exigences et les mettre en application.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

La formation est accessible à tout acteur du secteur des fertilisants (fabricants, distributeurs, opérationnels...)
Prérequis : aucun

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation se déroule selon 3 axes majeurs :

- ① Principe de fonctionnement du RUE 2019/1009
 - ✔ Cadre général de la mise en marché des engrais
 - ✔ Le règlement UE 2019/1009
 - ✔ Notions clés
 - ✔ Logigramme de fonctionnement du RUE 2019/1009 et structure du texte
 - ✔ Obligations des différents opérateurs économiques
 - ✔ Amendements et évolutions du RUE 2019/1009
- ② Synthèse des principales évolutions/différences par rapport au règlement CE 2003/2003 (engrais CE)
 - ✔ Les 10 évolutions majeures
- ③ Modalités de mise en œuvre du règlement pour les engrais de mélange
 - ✔ Avant/Après : RCE 2003/2003 – RUE 2019/1009 du théorique vers l'opérationnel
 - ✔ Fabrication, Distribution, Import
 - ✔ Règlement UE 2019/1009 du théorique vers l'opérationnel - Application à un cas concret
 - ✔ Synthèse des fertilisants identifiés à l'AFCOME, PFC et modules associés
 - ✔ Etude de cas

Total : 7 heures

MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Séances de formation en présentiel (inter-entreprise ou intra-entreprise).

Documents fournis :

- ✔ Support pédagogique (remis au stagiaire)



ATOUTS

Apports théoriques et exercices pratiques.

Application du règlement, accent mis sur les nouvelles exigences réglementaires.

MODALITÉS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- ✔ La feuille d'émargement et l'attestation de formation sont transmises à l'issue de la formation,
- ✔ Un questionnaire d'évaluation de la formation écrit est effectué pour contrôler les connaissances acquises en fin de formation.

La formation a été développée avec la Responsable Pédagogique de l'AFCOME, Manager HSE pendant 15 ans et Responsable Règlementaire Engrais depuis 8 ans.

Cette formation sera encadrée par un formateur qualifié sélectionné par l'AFCOME.

TARIF

Le coût de la formation est de 850€ HT/participant en inter-entreprise (exonéré de TVA).

Les adhérents à l'AFCOME peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel.

Pour toute demande de formation en intra-entreprise, merci de nous contacter.

CONTACT

AFCOME - 34, Place de la Gare - 53000 LAVAL - 02 53 54 53 40 – contact@afcome.org